

ÉGALITÉ-MIXITÉ

Motion adoptée par le congrès de la FCPE-Paris le 28 mai 2005

Considérant que le système scolaire actuel aggrave les inégalités scolaires au lieu de les réduire, que, si les moyens manquent, l'absence de volonté politique est encore plus flagrante, la FCPE-Paris revendique :

En maternelle

Une ASEM (agent spécialisé des écoles maternelles) par classe ; la scolarisation effective des enfants dans les écoles les samedis travaillés ; l'inscription de tous les enfants dans leur école de secteur, même s'il n'y a officiellement plus de place ; l'accueil des deux ans si les parents le souhaitent, prioritairement en ZEP.

En élémentaire

Un soutien spécifique en cycle 2 pour les élèves en difficulté d'apprentissage de lecture et au-delà tant que celle-ci n'est pas acquise ; l'apprentissage effectif d'une langue vivante ; l'abaissement significatif du nombre d'élève par classe en ZEP, à 20 prioritairement en CP.

L'accueil des enfants handicapés dans l'école de leur secteur, avec un AVS (auxiliaire de vie scolaire) chaque fois que nécessaire.

Gratuité : dotation d'une trousse scolaire-type (projet de la mairie de Paris, non mis en œuvre).

Dans le second degré

- Une véritable éducation au choix d'orientation pour les élèves et les moyens d'information adaptés pour leurs parents.
- Une répartition équilibrée de l'offre de formation, tant en collèges (langues, notamment, classes européennes, mais aussi SEGPA, UPI) qu'en lycées : exemple : introduction de filières STT et STI dans tous les lycées, pour limiter la possibilité, pour les proviseurs, de se « débarrasser » des élèves dont le niveau est jugé trop faible en fin de seconde.
- La partition des trente-et-une cités scolaires permettant de redessiner la carte des collèges et lycées parisiens.
- La redéfinition des secteurs des collèges afin de renforcer la mixité sociale et scolaire de tous les collèges et d'accroître le respect de la sectorisation.
- L'indépendance entre lycées et classes post-bac - classes prépas et BTS, par transformation de certains lycées (les moins « réputés », par exemple) en lycées d'enseignement supérieurs (comme le lycée St-Louis).
- La dotation de tous les établissements de moyens suffisants pour mettre en place sans délai des dispositifs de remédiation efficaces, afin que toutes les équipes pédagogiques aient la possibilité d'accueillir et de soutenir les élèves rencontrant des difficultés.
- La rupture avec la hiérarchie des lycées parisiens, génératrice de résultats médiocres.
- Le retour à la compétence effective de l'académie dans les affectations en seconde avec une réelle volonté. d'assurer la mixité sociale et scolaire dans les lycées au bénéfice de TOUS les lycéens.

Quant aux critères à retenir pour ces affectations (que le processus soit informatisé ou non : l'informatique n'est qu'un outil), la FCPE-Paris entend poursuivre la réflexion : faut-il prendre en compte les vœux des familles pour les lycées, les résultats scolaires, la proximité en temps de trajet, les seules options de détermination, des critères socio-scolaires, les flux collèges-lycées... ?

L'académie a les moyens de faire toutes les simulations possibles et imaginables notamment à partir des données de l'observatoire des lycées. La FCPE-Paris demande que ces simulations soient effectuées et communiquées et que la réforme de l'affectation en 2nde, qui a mobilisé parents, proviseurs et inspection académique depuis cinq ans, ne passe pas aux oubliettes.

L'ensemble de ces mesures doivent conduire à une amélioration qualitative de l'offre de formation sur tout Paris et dans chaque district et finalement à l'amélioration des résultats scolaires des jeunes parisiens et à leur épanouissement personnel.